

TROPHEE Jean-Claude SANCHEZ

Occitanie Pyrénées



1) REGLEMENT SPORTIF

Les ASK Aveyron, KCPOM, ASK31 et LABASTIDE organisent, avec le concours de la Ligue Occitanie Pyrénées le Trophée Jean-Claude SANCHEZ.

Les quatre ASK sont responsables de l'organisation de ce Trophée.

Ce Trophée se déroule en une série de 4 épreuves, sur une période allant de Juillet à Octobre 2024.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA de l'année en cours).

Ce Trophée sera organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA sans dérogation.

2) REGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

3) OBLIGATIONS GENERALES

a) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Trophée s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

b) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

4) LE TROPHEE : PRINCIPE - DEROULEMENT

a) Calendrier des compétitions du Trophée :

Le Trophée se déroulera en plusieurs Compétitions.

Dates	Lieu	ASK
21 juillet	MURET	ASK31
8 septembre	LABASTIDE (Slalom)	ASK LABASTIDE ¹
15 septembre	AIGUES-VIVES	ASK KCPOM
13 Octobre	BELMONT sur RANCE	ASK AVEYRON

b) La Compétition aura le statut de compétition régionale sous forme de courses club sur une journée.

¹ Compte tenu de l'impossibilité de participation de toutes les catégories et du format spécifique « slalom », cette course ne pourra donner lieu à l'attribution de points sur le classement du Trophée.

c) Chaque compétition (sauf slalom) comportera : 2 manches et une finale.

Les positions au départ de la première manche seront déterminées par tirage au sort, la seconde manche par grille inversée par rapport à la première manche, et la grille de départ de la finale sera déterminée par le classement à l'issue des 2 manches.

d) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Durée
Manches au nombre de 2	Toutes catégories	10 km par temps sec 7,5 km par temps de pluie
Finale	Mini60 / Minimes Autres catégories	12 km par temps sec 9 km par temps de pluie 17 km par temps sec 12,8 km par temps pluie

6) CLASSEMENTS

a) Attribution des points pour le classement du Trophée.

Tout pilote prenant part à une épreuve du Trophée J.C. Sanchez, peut marquer des points.

Le mode d'attribution des points servant au classement sera le suivant :

Le classement à l'issue des manches et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

35 points au 1er	16 points au 10ème	7 points au 19ème
30 points au 2ème	15 points au 11ème	6 points au 20ème
26 points au 3ème	14 points au 12ème	5 points au 21ème
23 points au 4ème	13 points au 13ème	4 points au 22ème
21 points au 5ème	12 points au 14ème	3 points au 23ème
20 points au 6ème	11 points au 15ème	2 points au 24ème
19 points au 7ème	10 points au 16ème	1 point au 25ème
18 points au 8ème	9 points au 17ème	
17 points au 9ème	8 points au 18ème	

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la finale se verra attribuer un bonus de 2 points supplémentaires.

Préambule : Une épreuve = deux résultats (Manches qualificatives et Finale).

Le **Trophée J.C SANCHEZ** compte 3 épreuves soit 6 résultats.

b) Disqualification :

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

c) Classement général final du Trophée J.C. Sanchez

Le classement final sera établi sur la base des **6 résultats** obtenus plus l'ensemble des points bonus.

Tout pilote participant au Trophée J.C. Sanchez sera classé.

Tout pilote classé pourra prétendre au classement final.

Tout pilote ne participant pas à une épreuve marquera automatiquement zéro (0) point en manches qualificatives et en finale.

NB : Un classement séparé de la catégorie KZ2 sera établi (KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman).
 Un classement séparé sera établi pour la catégorie Sénior, Master, Gentleman.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats (6), le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

d) Responsable des classements

La responsable du classement du Trophée J.C. Sanchez, est Mme Patricia FARGUES.

Après chaque épreuve, les classements provisoires du Trophée J.C. Sanchez, seront publiés sur les sites www.karting-midipyrenees.fr.

Ainsi que pour le classement final du Trophée.

7) CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

Le Trophée J.C. Sanchez sera ouvert à tout pilote détenteur d'un titre de participation, d'une licence entraînement ou d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2024, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

8) PILOTES ADMIS

a) Tout pilote désirant participer au Trophée J.C. Sanchez devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Trophée.

b) Un pilote ne pourra disputer le Trophée J.C. Sanchez que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de sa première épreuve.

9) KARTS ET MATERIELS ADMIS

a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Mini60	VORTEX FR	Un	<u>Oui</u>
Minime	IAME Gazelle	Un	<u>Oui</u>
Nationale	ROTAX J125 Max	Un	<u>Non</u>
Senior/Master/Gentleman	IAME X30 / ROTAX Max	Deux	<u>Non</u>
KZ2 Senior/KZ2Master/KZ2Gentleman	CIK-FIA	Deux	<u>Non</u>

Pour **les catégories coupes de marques**, le règlement 2024 de la coupe de marque sera appliqué.

CHASSIS - MOTEUR

b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée que d'un châssis d'un moteur plombé en catégorie Mini60, Minime (voir tableau ci-dessus).

c) Pour les catégories Mini60, Minime, et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.

d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

PNEUMATIQUES

e) Nombre.

Les pilotes disposeront :

Mini60, Minime, KFS

Un seul train de pneumatiques Slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé.

Nationale, Senior, Master, Gentleman, Open, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, DD2.

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé.

Un seul train de pneumatique pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques pluie usagé (deux avant et deux arrière).

Coupes de Marque 2024

Un seul train de pneumatiques slick (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utiliser un train de pneumatiques slick usagé.

Un seul train de pneumatique pluie (deux avant et deux arrières) autorisé par épreuve.

Faculté d'utilisation d'un train de pneumatiques pluie usagé (deux avant et deux arrière).

Deux pneumatiques de secours slick sont autorisés pour l'ensemble des TROIS (3) épreuves.

Deux pneus de secours pluie (1 Av, 1 Ar) sont autorisés pour l'ensemble des TROIS (3) épreuves.

f) Crevaison : Procédure – Généralités

Pour toutes les catégories en cas de crevaison d'un pneumatique, le pilote devra la signaler à un Commissaire Technique dès son arrivée en parc arrivée.

Le pilote ne devra quitter en aucun cas le parc arrivé avant d'avoir signalé sa crevaison. Sinon, la crevaison ne pourra pas être prise en considération.

g) Crevaison d'un pneumatique slick.

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Senior, Master, Gentleman, Open, Coupes de Marques

Le pilote devra fournir un pneumatique slick usagé.

h) Crevaison d'un pneumatique pluie.

Particularités concernant les catégories utilisant des pneumatiques pluie :

Le pilote devra fournir au Commissaire Technique pour vérification un pneumatique pluie de secours usagé avant de procéder au remplacement du pneumatique crevé.

i) Pneumatiques pluie.

A chaque épreuve, les pneumatiques pluie seront obligatoirement présentés par les concurrents au délégué technique de l'épreuve.

j) Contrôle.

L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE System Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et en finale pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs. Les réclamations et appels à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

			Mini60	Minime	Nationale	KA100	KFS 130 KFS 145 KFS 160	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman OPEN	Coupes de marques
Essais qualificatifs + manches qualificatives + finale	PLUIE	Quantité	Interdit	Interdit	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR	Interdit	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR
	SLICK	Quantité	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR	2 AV+2 AR				
Observations			Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve	Par épreuve

10) ATTRIBUTION DES NUMEROS DE COURSE

L'organisateur attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros pourront être achetés auprès de l'organisateur.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

Le numéro de course sera attribué au pilote lors de la première épreuve à laquelle il participera, il restera inchangé tout au long du Trophée JC SANCHEZ.

Les numéros de course seront attribués suivant les critères ci-dessous :

- KZ 2 numéro de 1 à 99
- KZ 2 Master numéro de 100 à 149
- KZ 2 Gentleman numéro de 150 à 199
- Senior numéro de 200 à 299
- Master numéro de 300 à 349
- Gentleman numéro de 350 à 399
- Nationale numéro de 400 à 499
- Mini 60 numéro de 500 à 599
- Minime : numéro de 900 à 949
- KFS 130 Kg : numéro de 650 à 699
- KFS 145 Kg : numéro de 750 à 799
- KFS 160 Kg : numéro de 850 à 899

- KA100 138 Kg : numéro de 600 à 649
- KA100 158 Kg : numéro de 700 à 749
- Coupe de marque : numéro de 900 à 949
- Catégorie Open : 950 à 999

11) CARBURANT

Le carburant devra obligatoirement être de **l'E5 sans plomb 98**.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté, en cas de substitution d'essence.

12) SECURITE GENERALE

Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

13) REGROUPEMENTS DES CATEGORIES

Afin de garantir une certaine unité lors de chaque épreuve du Trophée, les catégories seront séparées ou regroupées en fonction du nombre d'engagés et de la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée.

Les catégories seront regroupées comme suit :

Mini60, Minime
Nationale
KFS 130 Kg - KFS 145 Kg – KFS 160 Kg
KZ2 - KZ2 Master - KZ2 Gentleman
Senior – Master – Gentleman – DD2
KA100 130 Kg, 145 Kg, 160 Kg
Open

14) DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Trophée devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

a) La compétition se compose d'un Warm up, de Manches Qualificatives (2) et d'une finale.

b) Les éventuelles séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire, sous peine **de non prise en compte des temps et des passages sur la boucle de chronométrage**.

c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

d) L'épreuve se déroulera selon le schéma suivant :

Manches qualificatives (2) et Finale.

Il n'y a pas de repêchage.

e) Principe de déroulement :

L'épreuve se déroulera de la façon suivante :

Chaque catégorie disputera 2 manches qualificatives et une finale.

f) Attribution des points en manches qualificatives

Les points seront attribués comme suit :

1^{er} 50 points, 2^{ème} 44, 3^{ème} 41, 4^{ème} 38, 5^{ème} 36, 6^{ème} 34, 7^{ème} 32, 8^{ème} 30, 9^{ème} 28, 10^{ème} 27,
moins 1 point jusqu'au 36^{ème} 1 point.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le **classement à l'issue des manches qualificatives**.

Les éventuels ex-aequo seront départagés en fonction **du meilleur temps durant les manches qualificatives**.

g) Position au départ des manches qualificatives

- **Les positions au départ de la manche qualificative 1** seront déterminées par tirage au sort.
- **Les positions au départ de la manche qualificative 2** seront déterminées par le premier tirage au sort inversé.

h) finale : Un pilote ne pourra prétendre participer à la finale que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve. Le pilote pourra être refusé au départ de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

- **Les positions au départ de la finale** seront déterminées par le **classement à l'issue des manches qualificatives**.

15) GRILLE DE DEPART

Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) PROCEDURE DE DEPART

a) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

b) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

17) SUSPENSION D'UNE COURSE

Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

18) REPRISE D'UNE COURSE

Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

19) ARRIVEE

Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

20) PARC FERME

Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

21) INCIDENTS

Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

22) DROITS D'ENGAGEMENT

a) Tout pilote désirant participer au Trophée JC SANCHEZ devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Trophée.

Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories est fixé à **80 €**,

Les engagements sont ouverts jusqu'au VENDREDI précédant la course, (J-2).

Au-delà de cette date (J-2) tout engagement sera refusé.

Inscription en ligne **obligatoire**, via le site **www.karting-midipyrenees.fr**.

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif.

Aucun engagement ne sera remboursé en cas de non-participation à une épreuve, **sauf cas de force majeure reconnue, (maladie, accident, etc.)**. De même, aucun engagement ne sera remboursé en cas de non-participation à une épreuve du fait du report de celle-ci à une autre date ou/et du fait du changement du circuit où aura lieu l'épreuve.

23) COMMUNICATION DES RESULTATS

a) Nombre de participants

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux commissaires sportifs et techniques pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis

b) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

24) DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

Pour chaque non présentation au podium, une pénalité de **10 points** sera appliquée au classement du Trophée.

25) REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

A l'issue des trois courses, une Remise de Trophées aura lieu pour le Trophée JC SANCHEZ avec une dotation spécifique.

26) MEDIA

Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films lors des manches du Trophée JC SANCHEZ, devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve, et devra se présenter à la Direction de Course.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la prégrille et aux parcs départ et arrivée (accord préalable des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs), toute personne devra **obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité et une assurance RC professionnelle**. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, il devra être fourni une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.